

Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais



Diagnostic de territoire - Volet Agriculture

 **egis aménagement**
île de France

square
urbanisme
paysage
architecture
& habitat


Tassili

 **Ledjo**



■ TABLE DES MATIERES

NOTE PRELIMINAIRE	4	4. AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT .24	
INTRODUCTION AU PAYS DE BEAUCE GATINAIS EN PITHIVERAIS	5	4.1. PRATIQUES PHYTOSANITAIRES	24
1. PRODUCTION AGRICOLE SUR LE TERRITOIRE	9	4.2. UTILISATION D'ENGRAIS ET DE FERTILISANTS	26
1.1. GENERALITES	9	4.3. L'IRRIGATION	29
1.2. LES PRODUCTION AGRICOLES DU PAYS.....	11	5. ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT	31
2. AGRICULTURE ET ECONOMIE	14	5.1. EVOLUTIONS DES PRATIQUES AGRICOLES	31
2.1. EVOLUTION DE L'EMPLOI AGRICOLE	14	5.2. BIODIVERSITE	32
2.2. EVOLUTION DES EXPLOITATIONS.....	14	5.3. GESTION DE L'EAU.....	32
2.3. EVOLUTION DES PRIX DES TERRES ARABLES	17	5.4. DIMINUTION DES FERTILISANTS ET PHYTOSANITAIRES	33
2.4. RESEAUX AGRICOLES – ETAT DES LIEUX	18	5.5. PRODUCTION DE CULTURES ENERGETIQUES	34
2.5. UNE AGRICULTURE EN LIEN ETROIT AVEC L'INDUSTRIE AGRO-ALIMENTAIRE	19	6. SYNTHESE	36
3. AGRICULTURE ET URBANISATION	20		
3.1. LA PRESENCE D'EAU A FACONNE LA STRUCTURATION URBAINE	20		
3.2. INFLUENCE DE L'ILE-DE-FRANCE.....	21		
3.3. EMPRISE DE L'AUTOROUTE A19 SUR LES TERRES ARABLES	22		
3.4. LIMITATION DE LA PRESSION FONCIERE.....	22		



■ LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Petites régions agricoles du Loiret.....	8
Figure 2 : Occupation agricole du sol	9
Figure 3 : Production agricoles du Loiret	11
Figure 4 : Evolution de la taille des exploitations	15
Figure 5 : Evolution du nombre d'exploitation en Beauce	16
Figure 6 : Evolution de la SAU en Beauce.....	17
Figure 7 : Prix des terres labourables	18
Figure 8 : Evolution de la population totale entre 1996 et 2000 dans les zones d'emplois du Loiret	21
Figure 9 : Evolution de la population du Loiret entre 1996 et 2020	22
Figure 10 : Synthèse de la pression foncière sur les terres agricoles	23
Figure 11 : Teneurs en pesticides dans les eaux de distribution à l'échelle du Pays en 2006.....	25
Figure 12 : Teneurs en nitrates dans les eaux de distribution à l'échelle du Pays en 2006.....	27
Figure 13 : Zones vulnérables des nappes.....	30



NOTE PRELIMINAIRE

Nous attirons l'attention du lecteur sur le fait que le Pays de Beauce Gâtinais en Pithiverais est une entité géographique relativement nouvelle.

Beaucoup de données sur l'environnement et l'agriculture le concernant sont à trouver dans des sources qui se concentrent sur des ensembles géographiques et administratifs différents, et distincts de l'entité administrative du Pays.

Les données de référence concernent ainsi souvent des entités plus larges (Département du Loiret, Région Centre), ou parfois plus fractionnées (« petites régions » agricoles du Loiret) mais à cheval avec d'autres entités administratives en dehors du Pays.

Il est donc difficile de travailler sur des chiffres et documents précis se cantonnant au seul Pays étudié pour les thématiques de notre diagnostic agricole. Les recoupements et la compilation des documents utilisés amènent inévitablement des informations incomplètes et lacunaires.

Il est ainsi logique que la commission SCoT n° 3 (Agriculture) du 29 janvier 2008 ait conclu au manque d'actualisation des données à l'échelle du territoire.

En effet, aucune administration sollicitée, aucune source des données utilisées, ne possède d'informations spécifiques concernant le Pays de Beauce Gâtinais en Pithiverais.

Le présent « diagnostic » reprend les dernières données que les administrations et bailleurs d'informations concernés ont bien voulu transmettre.



INTRODUCTION AU PAYS DE BEAUCE GATINAIS EN PITHIVERAIS

Les grandes caractéristiques physiques du Pays sont développées dans le diagnostic environnemental du territoire.

En complément de ce diagnostic, nous rappelons ici les grands terroirs et régions agricoles présentes sur le territoire du Pays.

LES DIFFERENTS TERROIRS DU PAYS

Le Pays de Beauce Gâtinais en Pithiverais décline son identité en deux terroirs principaux : celui de la **Beauce** et celui du **Gâtinais**.

L'industrie du tourisme s'est concentrée sur le terroir du Gâtinais et de l'Orléanais, particulièrement dans sa frange boisée¹. L'infrastructure d'accueil et de loisirs du département compte ainsi plus de 200 gîtes ruraux et d'étape, presque autant de chambres d'hôtes, une soixantaine de campings. Le tourisme à la ferme est une véritable opportunité pour cette partie du Pays.

On compte, dans le Loiret, un nombre important de sociétés communales de chasse (228 en 2001, ayant délivré plus de 24 000 permis), d'associations de pêche (51 en 2001, ayant délivré plus de 15 000 permis) et de centres hippiques (48 cette même année). Cependant, ces activités de loisirs ruraux concernent plus la Sologne et le cœur de l'Orléanais que le Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais.

La portion beauceronne du Pays marquée par la grande culture céréalière, ne s'est pas intéressée au développement de l'agritourisme.

La commune de Nibelle et ses alentours ont une spécification agricole très différente du reste du territoire du Pays. L'activité agricole principale est l'élevage. Avec des terres pauvres, sableuses et argileuses, et l'omniprésence d'eau (bocages, étangs, marais), le secteur ne ressemble que très peu aux terres du nord du Pays.

Les exploitations agricoles sont donc dédiées à l'élevage. Quelques céréaliers sont tout de même présents, mais leurs exploitations sont loin d'atteindre la prospérité des celles de Beauce. Les cultures sont de type appoint de nourriture pour les cheptels locaux (tournesol, colza, ensilage maïs).

La culture de safran est historique sur le territoire du Gâtinais : culture de terroir. Elle a été relancée localement par le lycée agricole au milieu des années 80. Un regroupement d'agriculteurs s'est formé pour créer « les safraniers du Gâtinais ». Elle reste cependant anecdotique, étant donné le peu de surface qui lui est dédié.

¹ Les chiffres sur le tourisme sont de la DDAF, 2002.



LES GRANDES ENTITES PAYSAGERES

La Beauce

Le territoire de Beauce du Pays de Beauce Gâtinais en Pithiverais se découpe en trois « petites régions agricoles » : la Grande Beauce, la Beauce dunoise et la Beauce de Pithiviers².

Les paysages beaucerons sont des espaces immenses, d'une rare amplitude, où le regard se perd jusqu'à l'horizon, avec très peu de relief. Dans cette « mer de blé » infiniment chère à Charles Péguy, les bourgs et boisements semblent être des îlots perdus.

Ce paysage trouve son origine dans la nature du calcaire formant le plateau beauceron. Une couche de limon d'épaisseur variable recouvre ce calcaire et donne au sol de Beauce une grande fertilité. Depuis longtemps la Beauce est qualifiée de « grenier de la France ».

Le paysage dénudé de la Beauce contraste fortement avec celui des régions voisines, très boisées. Les limites de la Beauce, au sein du Pays, sont constituées par des frontières naturelles : à la périphérie du plateau, la vallée de l'Essonne sépare la Beauce du Gâtinais, au sud-est, la forêt d'Orléans et la vallée de la Loire, avec la Sologne, délimitent la frontière sud.

² La Beauce comprend encore la Beauce Chartraine et la Petite Beauce, hors du PBGP.

Source : « paysages de grande culture », Luginbühl et Jacquinot, Mission du Paysage 1983.

Le Gâtinais

A côté des denses réseaux de boisement, les boqueteaux, haies et arbres « signaux » sont caractéristiques des paysages du Gâtinais français. Les haies champêtres composées d'essences locales variées participent à façonner l'identité d'un village. Les arbres isolés, ou borniers, marquent traditionnellement les carrefours des petites routes, ils peuvent également être associés à des monuments, des calvaires, des cimetières.

Ces milieux dits "ouverts", c'est-à-dire pas ou peu boisés, font l'originalité du Gâtinais. Ils sont caractérisés par des vallées sèches, des bois et cultures en lanières (vestiges de la viticulture et des vergers), des buttes surmontées de chaos gréseux, des boisements en coteaux truffés de petites carrières, et des marais étendus. Ces milieux spécifiques sont très propices au développement d'une végétation et d'une vie animale spécifiques.

L'Orléanais

Cette région est fortement marquée par la présence de la forêt domaniale d'Orléans (la plus vaste de France) et d'étangs. Ses sols sont composés de sédiments argilo-sableux tertiaires aux couleurs grisâtres et d'une mauvaise qualité pour l'agriculture.



Les « petites régions » agricoles

Le Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais se subdivise schématiquement en « petites régions agricoles » identifiées par les dénominations suivantes:

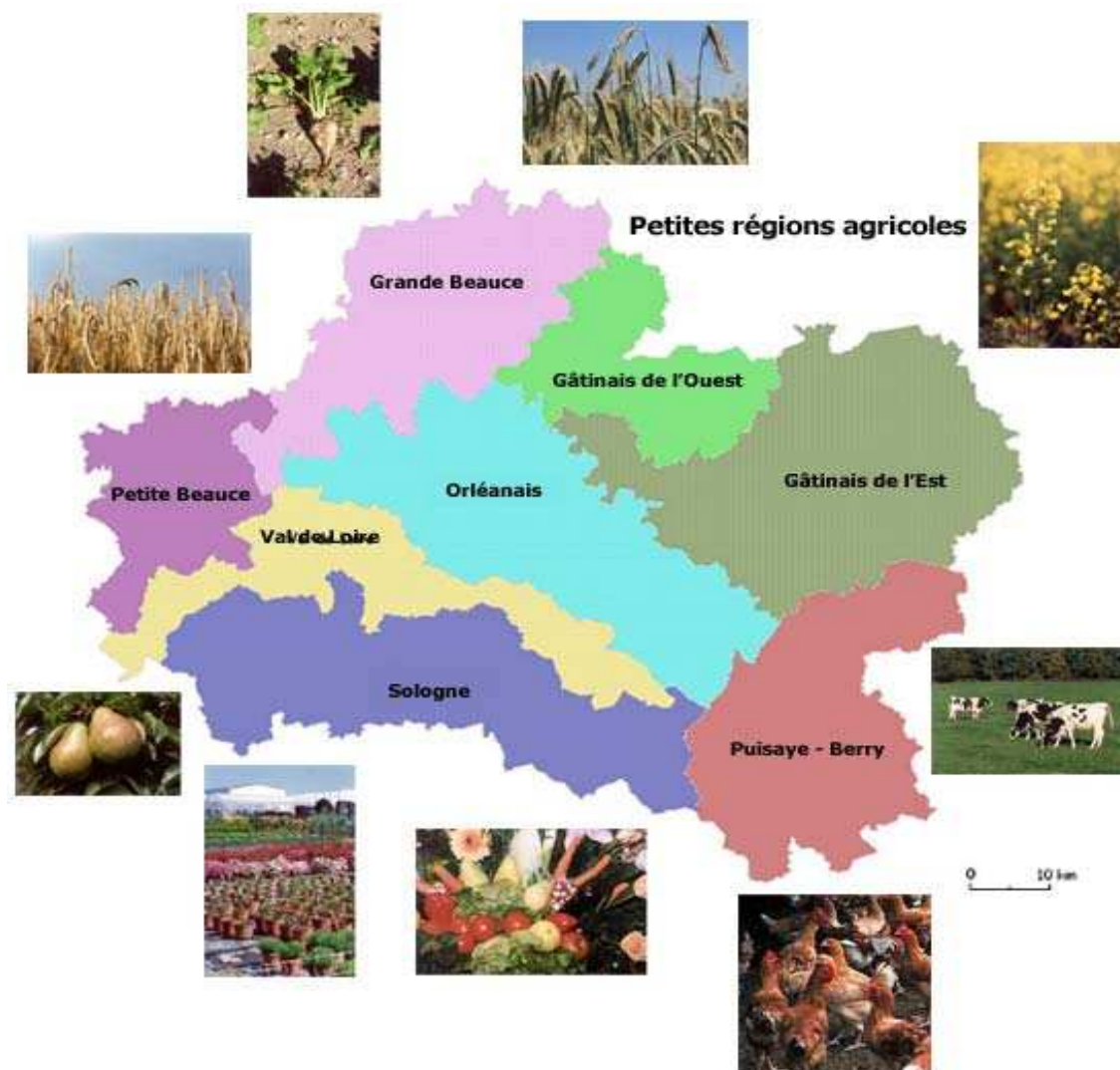
- la « **Grande Beauce** » au nord et à l'ouest du territoire, région de grande culture,
- le « **Gâtinais ouest** », au sud-ouest de Pithiviers, avec le canton beaunois, caractérisé par la présence d'élevages et de cultures spécifiques parmi les grandes cultures,
- le « **Gâtinais est** », comprenant le sud du canton de Bellegarde, plutôt une région d'élevage,
- l'« **Orléanais** » occupant la portion sud, comprenant des massifs forestiers d'importance.

La carte ci-après montre les petites régions agricoles à l'échelle du Loiret.

On peut voir sur les photos les types de cultures emblématiques de chaque petite région (le blé et la betterave en Beauce, l'élevage et des cultures spécifiques comme la culture du safran en Gâtinais...).

Figure 1 : Petites régions agricoles du Loiret

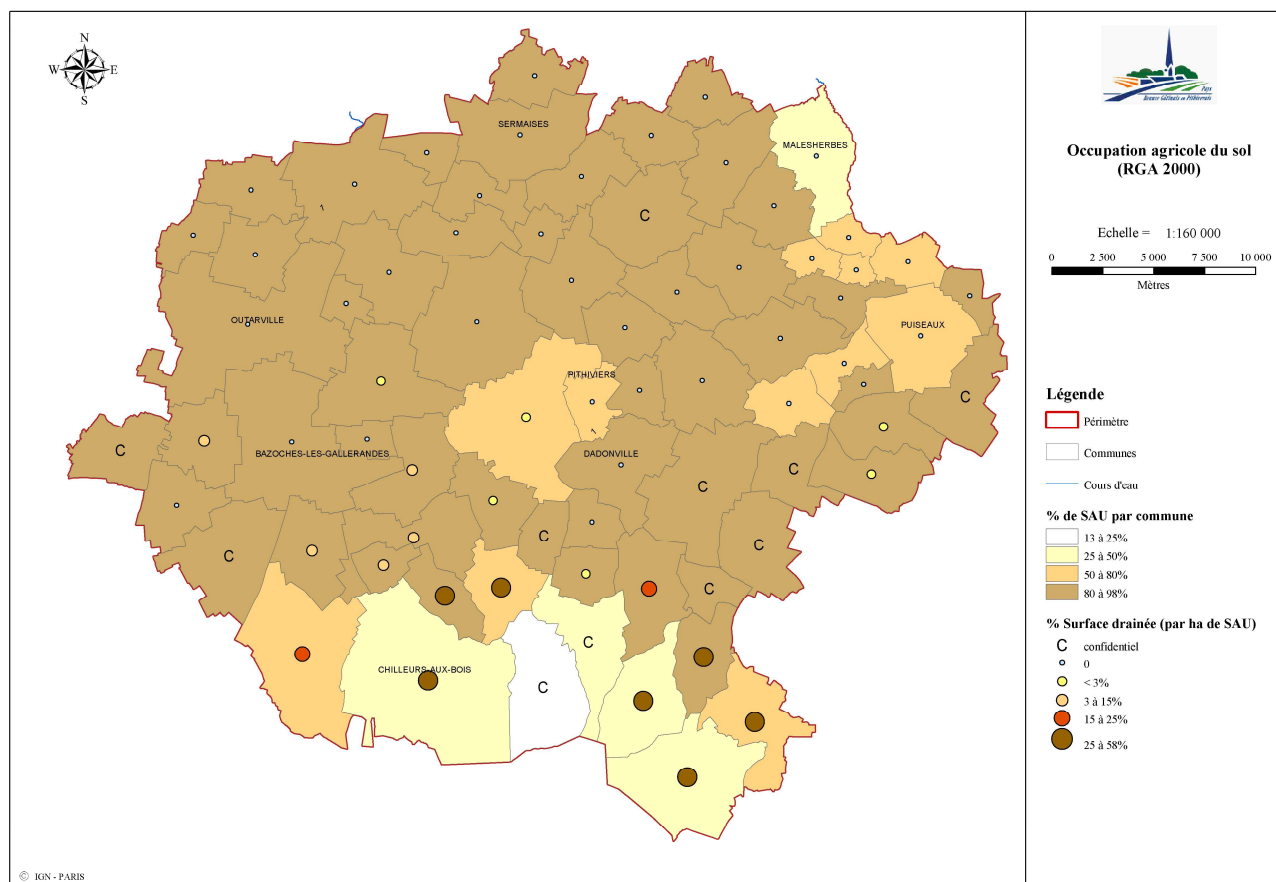
Source : Conseil Général du Loiret



1. PRODUCTION AGRICOLE SUR LE TERRITOIRE

1.1. GENERALITES

Figure 2 : Occupation agricole du sol
Source : RGA 2000





1.1.1. Rendement

Le potentiel agronomique des surfaces agricoles utiles (SAU) est qualifié de moyen à bon pour l'ensemble du Pays, ce qui correspond à des rendements de 60 à plus de 75 quintaux l'hectare.

Le Loiret se caractérise par un rendement moyen départemental de 63 quintaux par hectare, qui se décline en 58 quintaux par hectare hors zone, et 72 quintaux par hectare en zone vulnérable³.

1.1.2. Type cultural

Les cultures sont essentiellement destinées à l'alimentation humaine. En effet, la qualité agronomique des sols a permis de développer une agriculture répondant aux exigences de qualité des industries agroalimentaires.

Les cultures pratiquées sur le territoire sont, pour l'essentiel, de type industriel. Celles-ci ont poussé au développement du drainage et de l'irrigation.

Les surfaces irriguées représentent 30 000 ha soit 40% (chiffre 2005). Les cultures de betteraves sont, en volume, les plus arrosées (1 500 à 1 800 m³ / ha). Les surfaces drainées, 3 500 ha soit 4.5% de la SAU du bassin (chiffre 2000), sont concentrées en bordure de la forêt d'Orléans.

Les terres mises en jachère représentent 7% de la surface agricole utile.

³ Source: Enquête SCEES de la DIREN CENTRE service Eau Milieu Aquatique Unité de coordination régionale et des pollutions agricoles, juin 2004.

1.1.3. Une production agricole homogène

Le Pays de Beauce Gâtinais en Pithiverais a développé des pratiques agricoles indépendamment des différences agronomiques de ses sols.

En effet, les productions traditionnelles - les élevages (plutôt situés en Gâtinais Est, dans le canton de Bellegarde), l'exploitation forestière (logiquement liée à l'Orléanais, avec la présence de la forêt) et les grandes cultures (en Beauce) - ont reculé au profit de la grande culture et de la production céréalière qui concernent aujourd'hui l'immense majorité du territoire du Pays de Beauce Gâtinais en Pithiverais.

Ainsi, l'expression traditionnelle qui considère la Beauce comme un véritable « grenier à blé » concerne, aujourd'hui, la quasi-totalité du Pays de Beauce Gâtinais en Pithiverais.

Figure 3 : Production agricoles du Loiret

Source : Bilan d'activités 2006 et perspectives 2007,
Direction régionale et départementale de l'Agriculture et de la Forêt
de la région Centre et du Loiret



1.2. LES PRODUCTIONS AGRICOLES DU PAYS

1.2.1. Le développement actuel

Grâce à ses riches terres de la Beauce et du Gâtinais ouest, la production agricole du Pays est essentiellement répartie entre :

- Céréales et oléoprotéagineux : 52%
- Céréales oléoprotéagineux + betterave et légumes : 44%⁴

La production céréalière est prédominante dans la Beauce et le Gâtinais. Le territoire du Pays est, dans son ensemble (au moins les 2/3 de la SAU), à vocation céréalière même s'il possède des spécificités dans certains secteurs (élevage, maraîchage, betteraves, culture biologique).

Concernant l'élevage, on constate que la période 1979-2000 enregistre une très forte diminution du nombre d'exploitations pratiquant une production animale (avicole, porcine, ovine, bovine confondues).

Ainsi, aujourd'hui, l'élevage est très minoritaire. Si on trouve encore des élevages porcins et avicoles, ils représentent moins de 5% des exploitations. Ceux-ci se concentrent dans le canton de Bellegarde et autour de la commune de Nibelle.

L'agriculture biologique reste très marginale, tant pour des raisons de rendement (perte de plus d'1/3 de rendement la première année de conversion), de modalités d'aides (inversement proportionnelles aux surfaces converties⁵ et favorisant le bio pour les cultures spécialisées en petites surfaces), de perception (qualité rime avec

⁴ Source: Rapport Essonne Amont, voir bibliographie.

utilisation de produits phytosanitaires) que de procédures (lourds cahiers des charges pour le label AB, manque d'homogénéité des labels).

Ainsi, le développement actuel de la production agricole du Pays reste conforme à sa tradition et à la perception du Pays comme un important « grenier à blé ».

Nouvelles filières et nouveaux marchés

Hormis les céréaliers – ce qui concerne la majorité des agriculteurs du Pays - les exploitations qui s'en sortent le plus sont les exploitations positionnées sur des marchés très particuliers.

Exemple 1 : éleveur d'ovins produisant entre 500 et 600 agneaux par an destinés aux musulmans d'île de France pour l'Aïd el Kebir.

Exemple 2 : éleveur porcin – vente de porcelets à 6 semaines

Exemple 3 : éleveur de volailles – production d'oeufs embryonnaires pour l'Institut Pasteur.

1.2.2. Typologie des productions

Le blé et autres céréales

L'image du Pays de Beauce Gâtinais en Pithiverais est fortement associée à la production de blé, la production principale de son territoire.

La région s'est diversifiée depuis 20 ans du fait de la faiblesse des prix des céréales. Une confirmation du retour aux grandes cultures de céréales s'amorce avec la hausse des prix des matières premières.

L'augmentation des prix des céréales et des produits agricoles a permis de rendre pérenne des installations de plus petite taille.

La culture des céréales sur le Pays s'est orientée, en raison des qualités agronomiques de ses terres, vers de la production à haute valeur ajoutée. Ainsi 95% de la production de blé est dédiée au blé améliorant. Seule 5% de la production du territoire est consacrée au blé dur.

La betterave

La betterave sucrière a longtemps été l'élément de structuration des exploitations locales. La betterave a apporté des revenus substantiels aux agriculteurs pendant longtemps. Aujourd'hui mise en danger, elle demeure toujours un élément important du paysage agricole du Pays.

On compte trois sucreries qui ont une influence sur le Pays : Pithiviers, Corbeilles et Artenay, produisant 232 000 tonnes d'équivalent sucre récoltées.

⁵ d'un montant de 242 € par hectare sur 2 ans, ceci ne compense pas la perte économique liée à la perte de production.

La crise de la betterave mérite quelques explications :

Les prix du sucre issus de la betterave ont une influence directe sur la culture de betteraves. L'intérêt économique des betteraves a été fortement mis à mal par le procès perdu par l'union européenne contre l'OMC pour concurrence déloyale (la culture des betteraves étant subventionnée). Le cours du sucre betteravier a ainsi chuté de 36%, passant de 45 € / t à moins de 30 € / t.

L'Europe a ensuite mis en place un système de subvention à l'abandon de la culture betteravière. Ceci a entraîné une baisse sensible du nombre de planteurs sur le territoire français.

Historiquement la filière sucrière et la culture betteravière ont permis aux agriculteurs locaux de compenser les pertes liées à la chute du cours des céréales.

La Société Vermandoise Industrie (SVI), présente dans le Pays, a décidé de ne pas participer à l'abandon de la culture betteravière. SVI a incité les agriculteurs à ne pas répondre aux avances de l'UE. Les subventions à l'abandon ne seront donc pas versées. Les agriculteurs voulant abandonner ont été incités à le faire au sein de la société SVI ; ainsi le respect des quotas ne se fera pas sentir.

Parallèlement, le développement de la filière bioéthanol à Toury a permis d'absorber la production encourageant des planteurs à résister.

Ce dispositif a pour but d'éviter la fermeture d'une des unités de production de SVI.

La fermeture d'une des unités de transformation sucrière entraînerait irrémédiablement la chute de toute la filière locale betterave.

SVI fait donc un pari sur l'avenir, prévoyant, dans les 3 ans à venir (lorsque l'UE deviendra importatrice de sucre), un renouveau de l'intérêt pour les sucres produits localement au détriment des sucres d'importation.

L'orge

La Beauce et le Gâtinais sont des terroirs propices à la culture de l'orge de brasserie. La qualité de l'orge produite est très appréciée par les brasseries françaises et européennes, notamment pour les bières haut de gamme.

Une malterie est implantée dans le département (Soufflet à Pithiviers).

Le pois

La culture des protéagineux est également présente : source de protéines, le pois est essentiellement produit en Grande Beauce.

L'oignon

Le bassin de culture d'oignon est amené à se réduire : d'autres cultures techniquement plus simples à mettre en place et économiquement plus intéressantes prendront sa place (comme l'orge de brasserie qui bénéficie d'un appui industriel fort sur la bordure Beauce et Gâtinais).

2. AGRICULTURE ET ECONOMIE

2.1. EVOLUTION DE L'EMPLOI AGRICOLE

Dans le secteur agricole, la dégradation de l'emploi s'accélère après 1982. La région a ainsi perdu la moitié de ses emplois agricoles entre 1982 et 1999 et ce secteur ne concentre plus que 5 % des emplois régionaux en 1999 contre 11 % en 1982.

Les estimations d'emploi publiées annuellement par l'INSEE sont établies au lieu de travail des actifs. Elles sont calées sur le dernier recensement général de la population et actualisées à l'aide de plusieurs sources administratives (Unedic, Urssaf, enquête auprès des collectivités territoriales...) permettant de suivre les évolutions dans les différents secteurs.

La croissance de l'emploi salarié enregistrée pour ce secteur doit être relativisée car inférieure de 6 % à l'évolution moyenne régionale.

Il est aussi important de préciser que, contrairement aux autres secteurs, cette croissance n'a pas été régulière entre 1993 et 2002. Après une forte progression de 28,4 % entre 1993 et 1999, le secteur a accusé une baisse de 8,1 % entre 1999 et 2002.

Bien que cette rupture en matière d'emploi se soit également produite au niveau régional, l'importance du phénomène sur le Pays laisse entrevoir la fragilité de ce maillon pourtant essentiel de l'emploi local.

Les comptes macro-économiques des **actifs de l'agriculture** sont établis sur des pondérations sur la base de l'année 2000.

L'indicateur désormais retenu est le revenu agricole par actif non-salarié en termes réels. Il s'agit du résultat final de l'activité de production de l'année, après déduction de toutes les charges.

Le précédent indicateur, le résultat agricole par actif retenu pour les comparaisons européennes, correspondait à la rémunération de tous les facteurs de production, hors charges salariales, cotisations sociales, intérêts et fermages.

2.2. EVOLUTION DES EXPLOITATIONS

2.2.1. Typologie d'exploitants

L'âge moyen des exploitants agricoles du Pays est de 47 ans. Trois classes d'âge sont prédominantes dans la profession agricole :

- 30 à 40 ans: 30%
- 40 à 50 ans: 30%
- 50 à 60 ans: 30%

On remarque que les moins de 30 ans ne s'installent pas, en attente de reprise d'exploitations familiales.

Les jeunes sont donc soit salariés sur le site familial, soit employés sur plusieurs exploitations, soit pluri-actifs. En effet, un quart des agriculteurs est pluri-actif.

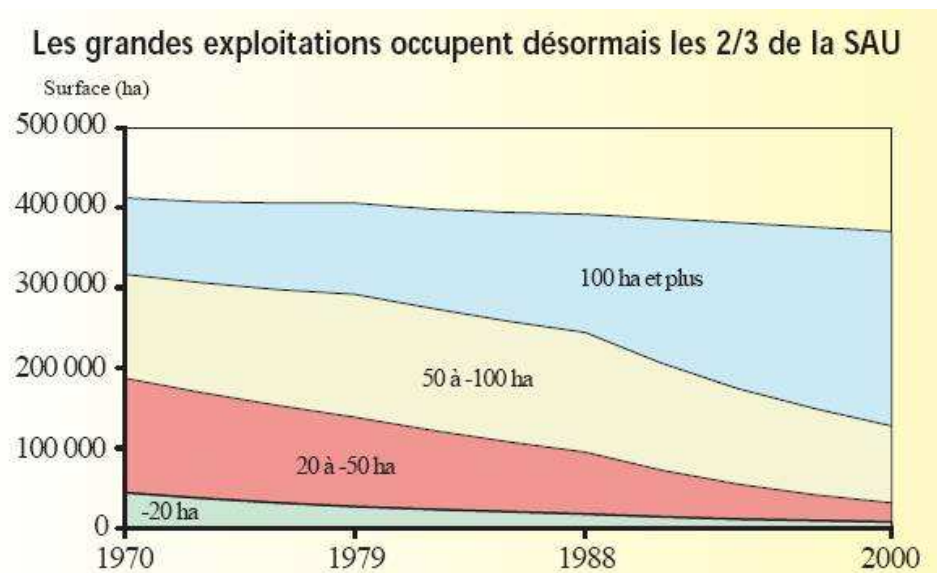
Il reste encore bon nombre de petites exploitations où les agriculteurs ont développé une double activité (1/3 des agriculteurs du Pithiverais est double actif : vente à la ferme, conduite de bus scolaire, heures complémentaires sur des exploitations de plus grande importance,...).

2.2.2. Surfaces agricoles

L'ensemble des exploitations représente en moyenne 90 à 100 ha pour un total de 105 000 ha pour le bassin versant Essonne Amont, qui représente une partie importante du Pays. Le nombre d'exploitations est en diminution.

Figure 4 : Evolution de la taille des exploitations

Source : Agreste, recensements agricoles 1970, 1979, 1988 et 2000



Les terres perdues lors de la cessation d'activité sont reprises par les autres exploitations du territoire, contribuant ainsi à l'augmentation des surfaces par exploitation.

On observe ainsi une concentration des exploitations de la région, mais moins importante que dans d'autres départements, comme l'Indre et la Marne par exemple.

Sur les terres de Beauce, la baisse du nombre des exploitations reste limitée vis-à-vis du reste du département. Entre 1988 et 2000, les cantons d'Outarville, de Malesherbes et de Pithiviers n'ont perdu que 25 à 37 % des exploitations.

Par opposition, les cantons de Bellegarde et de Beaune-la-Rolande ont perdu sur cette même période 49 à 55 % de leurs exploitations agricoles

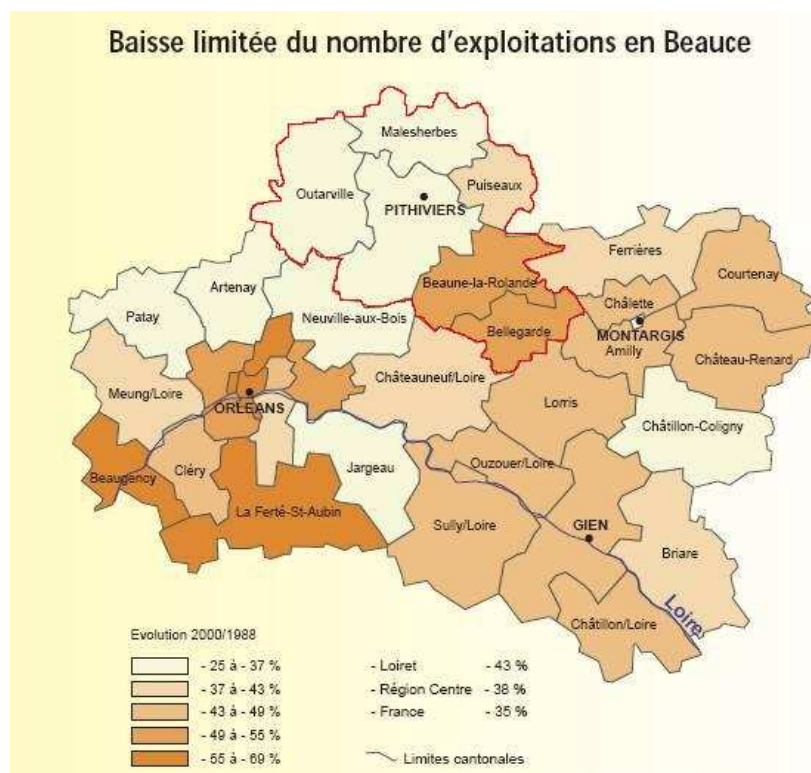
Le canton de Puiseaux se situe à mi-chemin avec une perte estimée entre 37 et 43%.⁶

On peut voir ces tendances sur la carte présentée en page suivante.

⁶ Source AGRESTE Recensements Agricoles 1988 et 2000.

Figure 5 : Evolution du nombre d'exploitation en Beauce

Source : Agreste, recensements agricoles 1988 et 2000



Les exploitations dite « de grande taille » dans les années 30 avaient une superficie équivalente à la moyenne actuelle (entre 90 et 100 ha). Etant isolées, ces exploitations n'ont que très peu évolué depuis, par faute de possibilité ou par choix.

Les petites exploitations d'autrefois, en général en bordure de ville, se sont restructurées. Plusieurs exploitations ont souvent fusionné pour en donner une de taille confortable, ce qui est confirmé par la diminution du nombre d'exploitations évoquée ci-dessus.

Il y a bien longtemps que le seuil de viabilité d'une exploitation n'avoisine plus les 50 ha : aujourd'hui la taille moyenne pour faire vivre une exploitation est d'environ 85 ha⁷.

Moins de 5% des exploitations font plus de 200 ha.

2.2.3. Evolution de la Surface Agricole Utile (SAU)

Dans la « Grande Beauce » (parties nord et ouest du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais), on remarque une stabilité de la valeur des surfaces agricoles utiles (SAU).

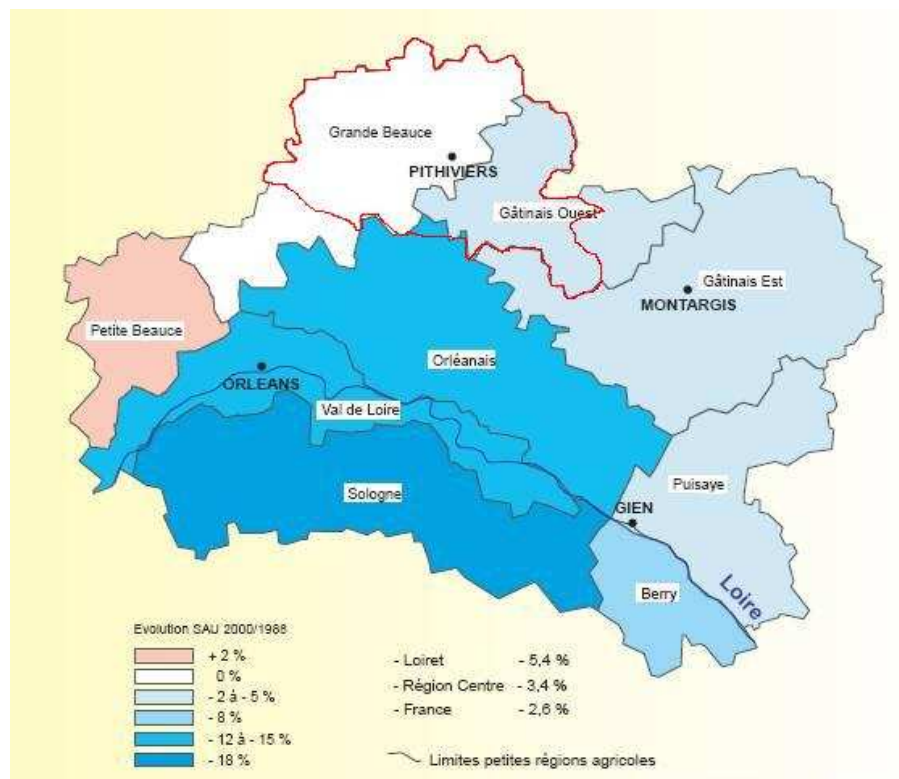
A l'est, dans le Gâtinais, on constate une diminution mineure de 2 à 5 % de la SAU.

En ce qui concerne le Beaunois, le Bellegardois et le sud du canton de Pithiviers la situation est plus préoccupante, la perte de SAU se situe entre 8 et 12 %.

La carte ci-après illustre ces chiffres.

⁷ DDAF, informations de Madame Fauconnier.

Figure 6 : Evolution de la SAU en Beauce
Source : Agreste, recensements agricoles 1988 et 2000



2.3. EVOLUTION DES PRIX DES TERRES ARABLES

Les terres de l'Orléanais (sud du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais) et du Gâtinais Est se vendent à bas prix (aux alentours de 3 300 € / ha).

Celles de la Grande Beauce valent presque le double (5 600 € / ha).
Celles du Gâtinais Ouest se situent entre ces deux extrêmes.

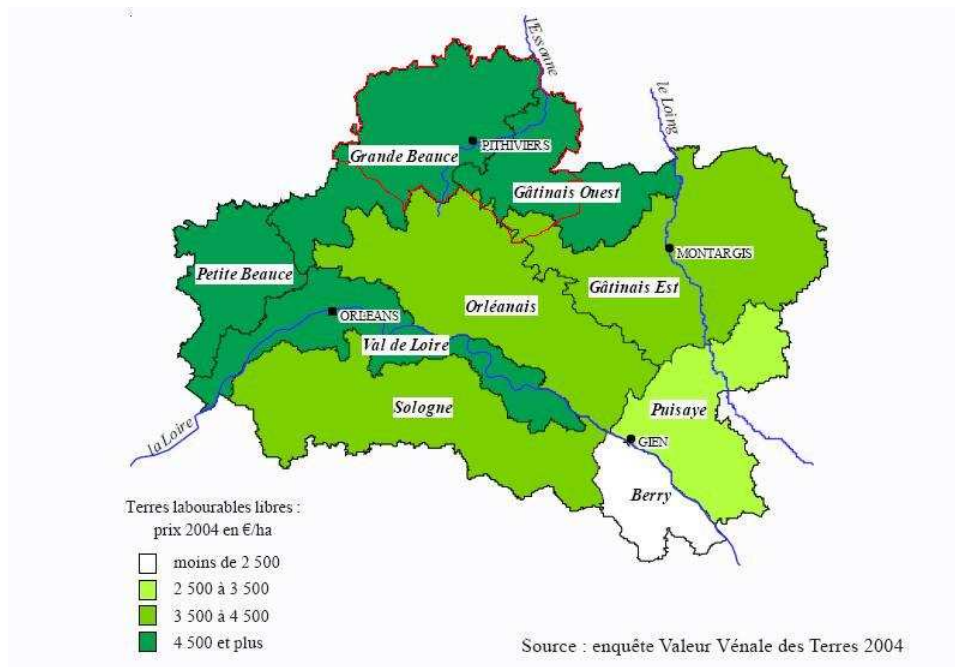
Au regard des chiffres de 1990, on constate qu'en 2001, l'écart de prix entre les terres les plus chères et les terres les moins chères se comble.

En 2006, la valeur vénale moyenne des terres agricoles était de :

- 6 000 € en Grande Beauce,
- 5 100 € en Gâtinais Ouest,
- 4 400 € en Orléanais,
- 4 000 € en Gâtinais Est⁸.

⁸ Chiffres du Journal Officiel du 30 octobre 2007: « Arrêté du 2 octobre 2007 portant fixation du barème indicatif de la valeur vénale moyenne des terres agricoles en 2006 ».

Figure 7 : Prix des terres labourables
Source : enquête Valeur Vénale des Terres, 2004



2.4. RESEAUX AGRICOLES – ETAT DES LIEUX

2.4.1. Les réseaux professionnels nationaux

L'Office National Interprofessionnel des Céréales (ONIC), instance de régulation et de gestion des marchés, a été remplacé en 2006 par un interlocuteur unique, l'ONIGC (Office National Interprofessionnel des Grandes Cultures), auquel ont été adjoints l'ONOL (Office National Interprofessionnel des Oléagineux) et le FIRS (Fonds de Régulation du Sucre). Cet organisme est un intermédiaire incontournable entre les producteurs et le marché.

La combinaison de moyens réglementaires et financiers, majoritairement issus de la PAC, permet à l'Office de stabiliser et de réguler les cours par des modalités d'intervention adaptées (stockage, remise sur le marché, exportations...).

Cet organisme gestionnaire est épaulé par la création d'une entité distincte, l'Agence Unique de Paiement (AUP) chargée du versement des aides à l'agriculture.

L'Office Interprofessionnel de l'Élevage créé en 2006 regroupe désormais l'Office National Interprofessionnel du Lait (ONILAIT) et l'Office Interprofessionnel des Viandes (OFIVAL), auquel est nouvellement rattachée l'aviculture. Cet opérateur constitue désormais un interlocuteur unique dans le domaine de l'élevage, gage d'efficience.

2.4.2. Les réseaux locaux et régionaux

Sur le territoire du Pays, les coopératives agricoles ainsi que le GEETA (Groupement d'Etudes Économiques et Techniques Agricoles) apportent conseils et préconisations sur les conduites de cultures aux exploitants agricoles.

La coopérative agricole de Pithiviers suit notamment la traçabilité complète des intrants.

La coopérative de Boisseaux a son rayon d'action sur les cantons d'Outarville et de Janville (rayon d'action de 12 km). Le maximum de l'activité de la coopérative est réalisé par les agriculteurs les plus proches. 169 agriculteurs sont affiliés à la coopérative, 120 vivent réellement de leur activité agricole.

Plusieurs fois par an le GEETA suit le couvert en mélanges et organise des itinéraires culturels allégés en intrants avec, pour objectif, la limitation du lessivage des sols.

La coopérative de Puiseaux est notamment active par l'intermédiaire de sa cellule de développement Addi-Club.

Les réseaux agricoles locaux sont aussi ceux des démarches professionnelles des agriculteurs :

- Agriculture Raisonnée,
- Agriculture Raisonnée Contrôlée CRC
- Contrat Territorial d'Exploitation,
- Contrat d'Agriculture Durable,
- Agriculture Biologique.

On compte également des réseaux professionnels liés au type de production.

Ainsi les éleveurs de porcs du Pays appartiennent aux groupements suivants :

- CAPBC : coopérative agricole des producteurs de bétail du Centre,
- CEPL : coopérative des éleveurs de porcs du Loiret.

Dans le domaine du tourisme agricole, deux réseaux permettent la promotion de l'accueil à la ferme, la mise en valeur du patrimoine local et la diversification des revenus :

- "Bienvenue à la Ferme" : 39 adhérents agriculteurs, 44 activités d'accueil (produits de la ferme, goûters à la ferme, fermes auberges, fermes pédagogiques, fermes de découverte, fermes de séjour) ;
- "Les gîtes de France du Loiret" : 207 gîtes ruraux - 217 chambres d'hôtes - 28 gîtes d'étape et de séjour - 20 chalets loisirs - 1 gîte d'enfants (27 semaines de fréquentation moyenne par an pour les gîtes ruraux).

2.5. UNE AGRICULTURE EN LIEN ETROIT AVEC L'INDUSTRIE AGRO-ALIMENTAIRE

Du fait de la présence de terres de qualité sur le territoire beauceron, l'industrie agro-alimentaire (IAA) s'est intéressée de près à ce territoire. La forte présence de ce secteur d'activité sur le Nord du Loiret a donc une influence directe et primordiale sur le monde agricole qui l'entoure.

L'interdépendance entre l'IAA et l'agriculture n'est pas récente. Ainsi, la filière betterave sucrière (bien définie et forte), historique sur le territoire, a permis pendant longtemps aux agriculteurs locaux d'avoir une rentabilité de leurs terres lorsque les céréales ne le permettaient pas. La betterave a longtemps été l'élément de structuration des exploitations locales.

L'industrie de la bière (brasserie et malterie) s'est intéressée au territoire en influençant la culture d'orge de brasserie.

De plus, la culture de blé améliorant est en ligne directe avec les industries de transformation qui l'utilisent pour améliorer des produits existant ou pour la production d'aliments très spécifiques.

L'intérêt des IAA pour le nord du territoire s'explique par la qualité des produits cultivés. En effet, la production céréalière sur ce secteur est particulière, puisque quasi exclusivement dédiée à la Haute Qualité.

3. AGRICULTURE ET URBANISATION

En périphérie des villes et villages, les communes à la recherche de terrains constructibles viabilisent des terrains pour accueillir plus de constructions.

Des terres agricoles sont vendues pour satisfaire cette demande, une partie des surfaces agricoles utiles est donc perdue au profit de l'expansion urbaine (voir chapitre précédent sur l'évolution de la SAU).

Les phénomènes de péri-urbanisation exercent ainsi une pression foncière sur les terres agricoles.

A l'échelle nationale, ce sont 175 ha qui disparaissent chaque jour en lieu et place d'habitations et d'infrastructures, soit la surface d'une exploitation viable.

3.1. LA PRESENCE D'EAU A FAÇONNE LA STRUCTURATION URBAINE

Sur le territoire du Pays de Beauce Gâtinais en Pithiverais, la présence ou l'absence d'eau a façonné les structures urbaines.

Ainsi, sur les territoires de Bellegarde et de Beaune-la-Rolande, où l'eau est présente, l'habitat est dispersé.

A contrario, sur les terres de Beauce où l'eau est insuffisante, l'habitat s'est structuré en hameau autour d'un point d'eau.

Cette différence a une importance capitale sur l'emprise des sols : la dispersion de l'habitat sur le sud-est du Pays est plus importante du fait des nombreuses voiries et infrastructures nécessaires pour desservir l'ensemble de la population.

Cette différence joue également sur la maîtrise du foncier. En effet, il est plus facile de gérer l'arrivée de nouvelles populations sur des hameaux bien structurés.

La construction de nouvelles habitations se fera en comblement de parcelles existant ou en prolongement de celles-ci. L'emprise des infrastructures de voiries et autres sera moindre vis-à-vis d'un habitat plus disparate.

3.2. INFLUENCE DE L'ILE-DE-FRANCE

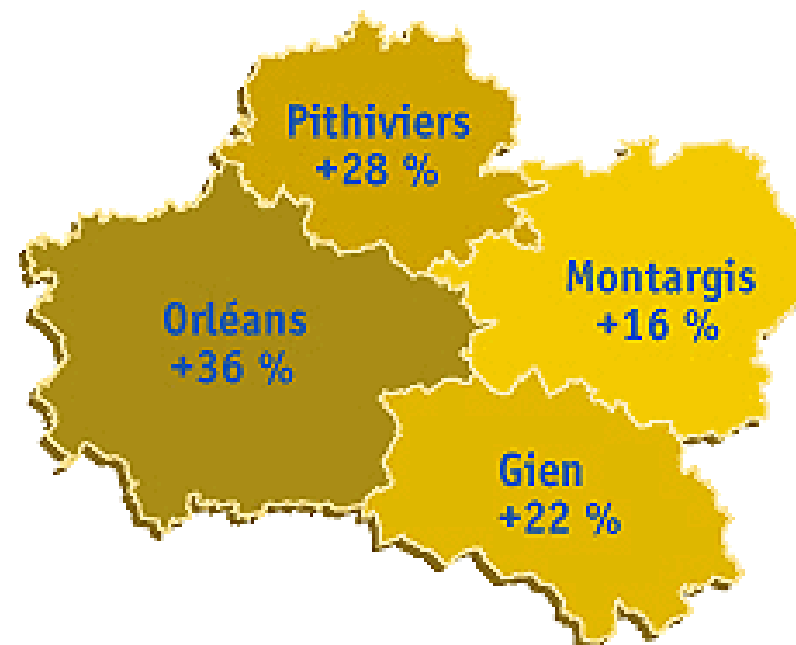
Le territoire du Pays de Beauce Gâtinais en Pithiverais est une zone de décongestion de l'Ile de France.

La pression foncière venant de la région Ile de France est réelle, mais reste pour l'instant raisonnable. Jusque là, cette pression foncière a plutôt été un atout pour les agriculteurs locaux. En effet, les petites exploitations pouvaient rencontrer quelques difficultés financières absorbées par la vente ponctuelle de parcelles pour une conversion en zone d'habitation. Sans ces ventes, la survie de ces exploitations était loin d'être assurée.

La pression foncière de la région parisienne reste cependant différente selon les cantons.

Au nord du Pays, la proximité de la région parisienne amène de nombreux habitants, mais la pression foncière reste encore raisonnable.

Figure 8 : Evolution de la population totale entre 1996 et 2000 dans les zones d'emplois du Loiret



En plus de la proximité parisienne, d'autres facteurs influencent la pression foncière, tels que la topographie et l'attrait paysager. Ainsi, les nouvelles populations sont peu attirées par les paysages de plaine. La pression se fait davantage sentir sur les terres de la vallée de l'Essonne et du canton de Bellegarde, plus vallonné. La population de la commune de Nibelle a ainsi augmenté de plus de 22% en 5 ans.

Un projet d'habitations « haut standing » sur cette commune prévoit notamment la création de plus de 100 foyers.

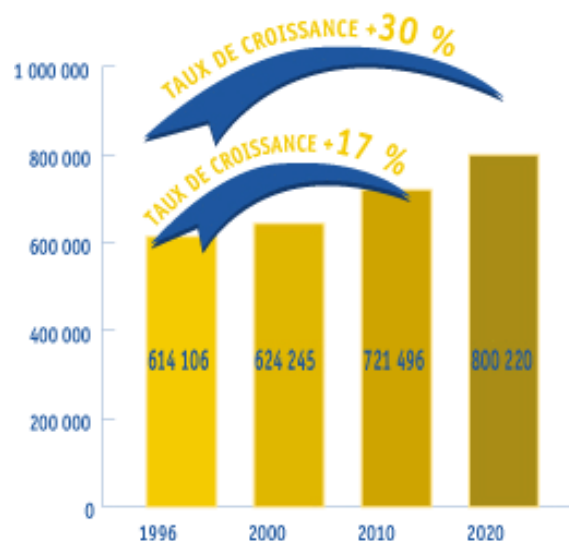
Au sud du Pays, la pression foncière est quasiment nulle pour la pression liée à l'habitat.

En effet, la pression de l'Île de France est moins importante. La proximité de l'agglomération orléanaise ne se fait pas non plus sentir du fait de sa capacité d'absorption de population encore importante.

La pression qui se fait sentir sur les terres agricoles vient ici des zones industrielles. En effet, plusieurs entreprises, avec l'appui des élus locaux, semblent intéressées pour s'implanter localement.

La proximité de la future autoroute joue beaucoup dans l'intérêt de ces nouvelles entreprises.

Figure 9 : Evolution de la population du Loiret entre 1996 et 2020



3.3. EMPRISE DE L'AUTOROUTE A19 SUR LES TERRES ARABLES

La création de l'autoroute A19 a des conséquences directes sur l'agriculture.

En effet, celle-ci traverse 45 communes, dont 19 sur le territoire du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais.

Son emprise sur le sol est ainsi d'environ 1 300 hectares.

D'autre part, la présence de 2 échangeurs sur le territoire, au niveau d'Escrennes et d'Auxy a une influence indirecte.

La présence de ces échangeurs attire de nombreuses industries de transport, de logistique et d'entreprises cherchant des lieux de stockage faciles d'accès à proximité de la capitale.

Les terres agricoles sont donc sujettes à l'intérêt des industriels pour l'implantation d'unités industrielles sur des terres moins chères que les terres dédiées à l'habitat.

Chaque zone industrielle représente un 'grignotage' de 35 ha en moyenne

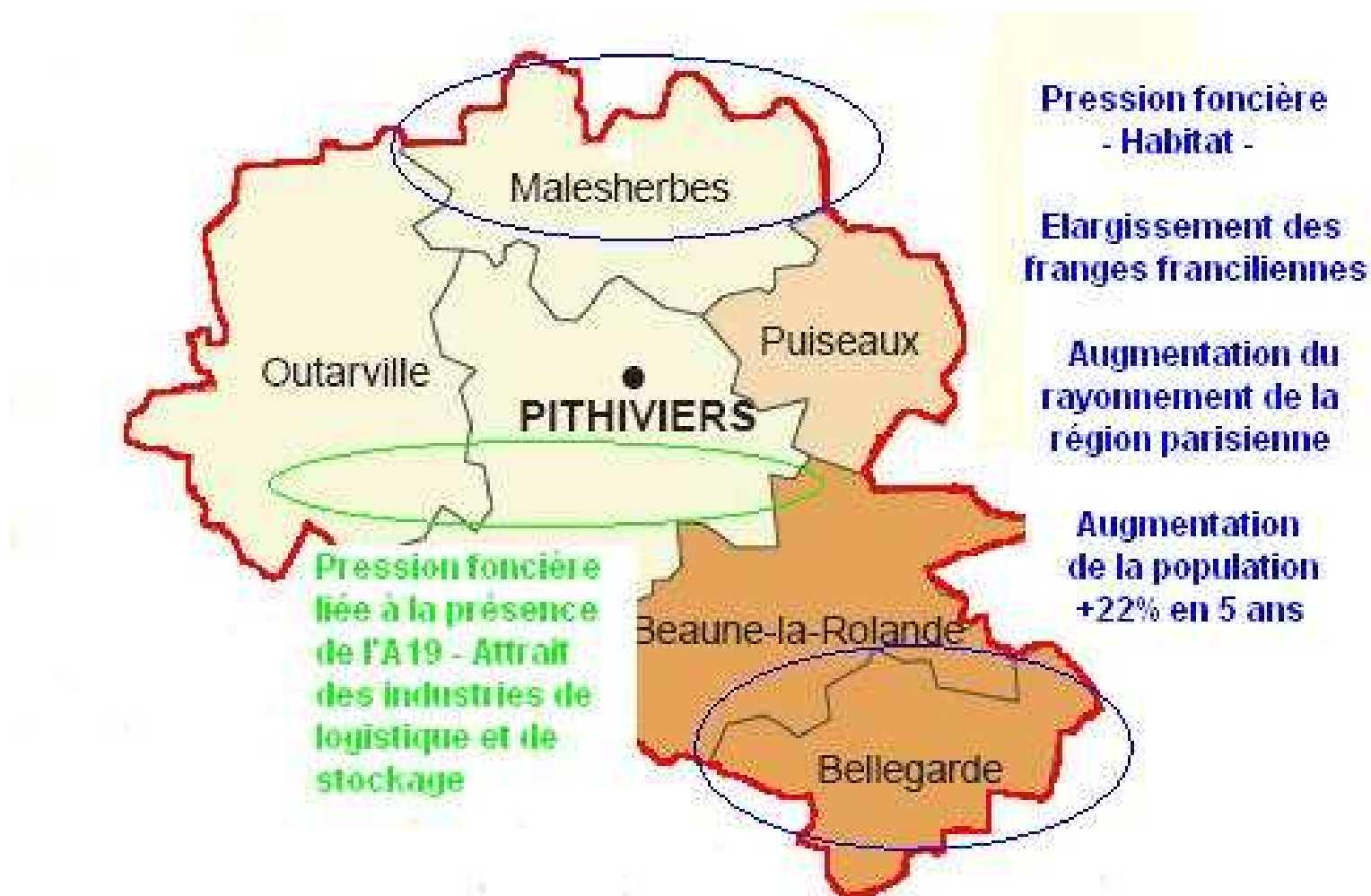
3.4. LIMITATION DE LA PRESSION FONCIERE

Le 'grignotage' des terres agricoles en zone d'habitation est bien réel mais reste contrôlé par la mise en place de PLU et de cartes communales. La limitation des zones constructibles et de l'augmentation des populations par les communes en est le gardien.

De plus, l'emprise sur les sols de nouvelles habitations est une menace très relative : les lotissements qui deviennent constructibles ont des surfaces maximales de 2 ha.

La construction de l'autoroute a des conséquences plus importantes.

Figure 10 : Synthèse de la pression foncière sur les terres agricoles



4. AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT

Cette partie explore les pratiques agricoles pouvant présenter un impact sur l'environnement.

L'utilisation des produits phytosanitaires, engrais et amendements d'origine minérale, a un impact sur l'eau, les sols, l'air et la biodiversité.

La pratique de l'irrigation présente aussi des risques environnementaux certains.

Nous verrons successivement les pratiques phytosanitaires, puis celles de l'utilisation d'engrais et de fertilisants, enfin celles de l'irrigation.

4.1. PRATIQUES PHYTOSANITAIRES

Les pratiques phytosanitaires sont à l'origine d'une pollution diffuse potentielle. Afin de réduire les quantités de produits phytosanitaires utilisées, il est nécessaire d'améliorer la qualité des semences résistantes.

A l'heure actuelle, on connaît un dualisme entre qualité et résistance aux maladies. En effet, les espèces résistantes nécessitant moins de produits phytosanitaires sont, à l'heure actuelle, considérées de moindre qualité vis à vis des cahiers des charges des industries agroalimentaires.

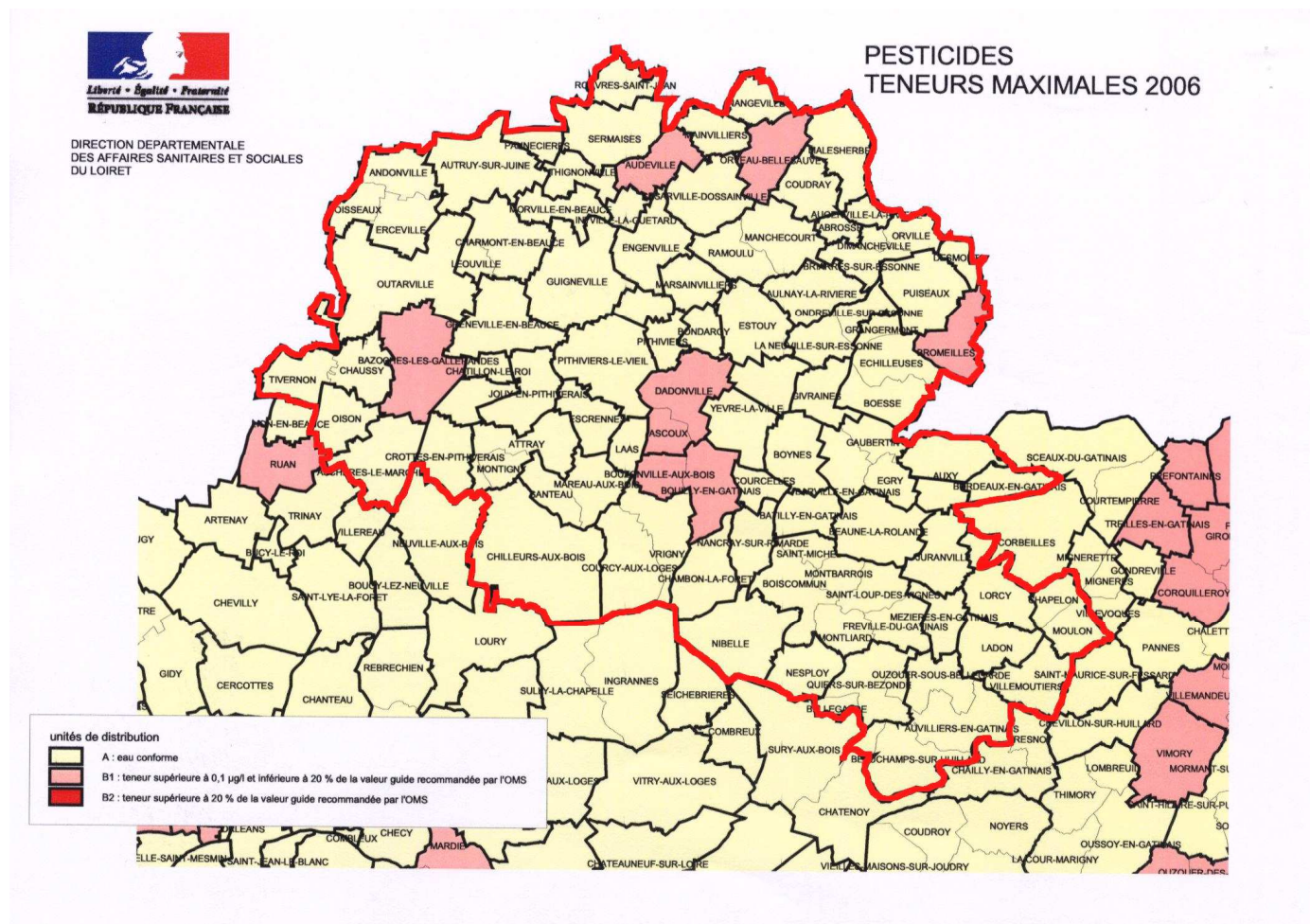
L'utilisation de produits phytosanitaires (pesticides, fongicides, herbicides) est synonyme de maintien de la qualité pour les exploitants, mais aussi pour leurs conseillers et clients⁹. Ainsi, les efforts à entreprendre pour réduire cette perception devront obligatoirement s'adresser non seulement aux exploitants agricoles mais également aux prescripteurs.

La carte en page suivante présente les teneurs en pesticides dans les eaux de distribution à l'échelle du Pays en 2006.

On y voit que seule une petite minorité de six communes du territoire sont concernées par une eau non conforme. Les valeurs relevées ne dépassent cependant pas le seuil prescrit par l'OMS.

⁹ Les conseils, préconisations et conduites de cultures apportés aux agriculteurs sont le plus souvent dispensés par les coopératives locales fournisseurs de produits, et le GEETA (Groupement d'études Économiques et Techniques Agricoles) de Pithiviers.

**Figure 11 : Teneurs en pesticides dans les eaux de distribution
à l'échelle du Pays en 2006**
Source : DDASS 45



4.2. UTILISATION D'ENGRAIS ET DE FERTILISANTS

Pour cette thématique, l'enquête des pratiques culturales 2001 réalisée par le Service Central des Enquêtes et des Études Statistiques (SCEES) du ministère de l'agriculture, de la pêche et des affaires rurales¹⁰ apporte une réponse sur l'évolution des pratiques agricoles quant à l'utilisation des fertilisants et de leurs impacts sur la ressource en eau.

Les conclusions de cette enquête sont révélatrices de pratiques peu rationnelles quant à l'utilisation des fertilisants.

Les doses moyennes apportées sont en expansion. L'équilibre de la fertilisation n'est pas acquis et la sur-fertilisation est courante.

On note que les statistiques sur les rendements ne permettent pas de corréliser l'utilisation accrue de fumure azotée avec les volumes de céréales produites. L'augmentation des quantités azotées ne profite pas aux cultures¹¹.

La carte ci-après présente les teneurs en nitrates des eaux de distribution à l'échelle du territoire en 2006.

Les taux autorisés sont dépassés dans 8 communes du Pays, 12 autres ont des taux importants et un nombre équivalent possède des taux toujours substantiels. Ainsi la moitié des communes du Pays sont concernées par des taux ayant une incidence sur l'environnement.

4.2.1. L'enregistrement

Pour le blé tendre, l'enregistrement de la fumure, spécifiant la dose, la date et la nature de la fumure, existe pour plus de 90 % des exploitations de la région.

Ces pratiques sur les zones qualifiées de « vulnérables » sont maintenant bien intégrées.

Pour le maïs par contre, le Loiret peut mieux faire, avec un défaut d'enregistrement de la fertilisation de près de 23 %, cette proportion se réduisant un peu en zone vulnérable. Pour le maïs en parcelles irriguées, 30% des parcelles ne sont pas enregistrées.

Pour l'orge, même problème que pour le maïs : au moins 18 % des parcelles en zone vulnérable dans le Loiret ne sont pas enregistrées.

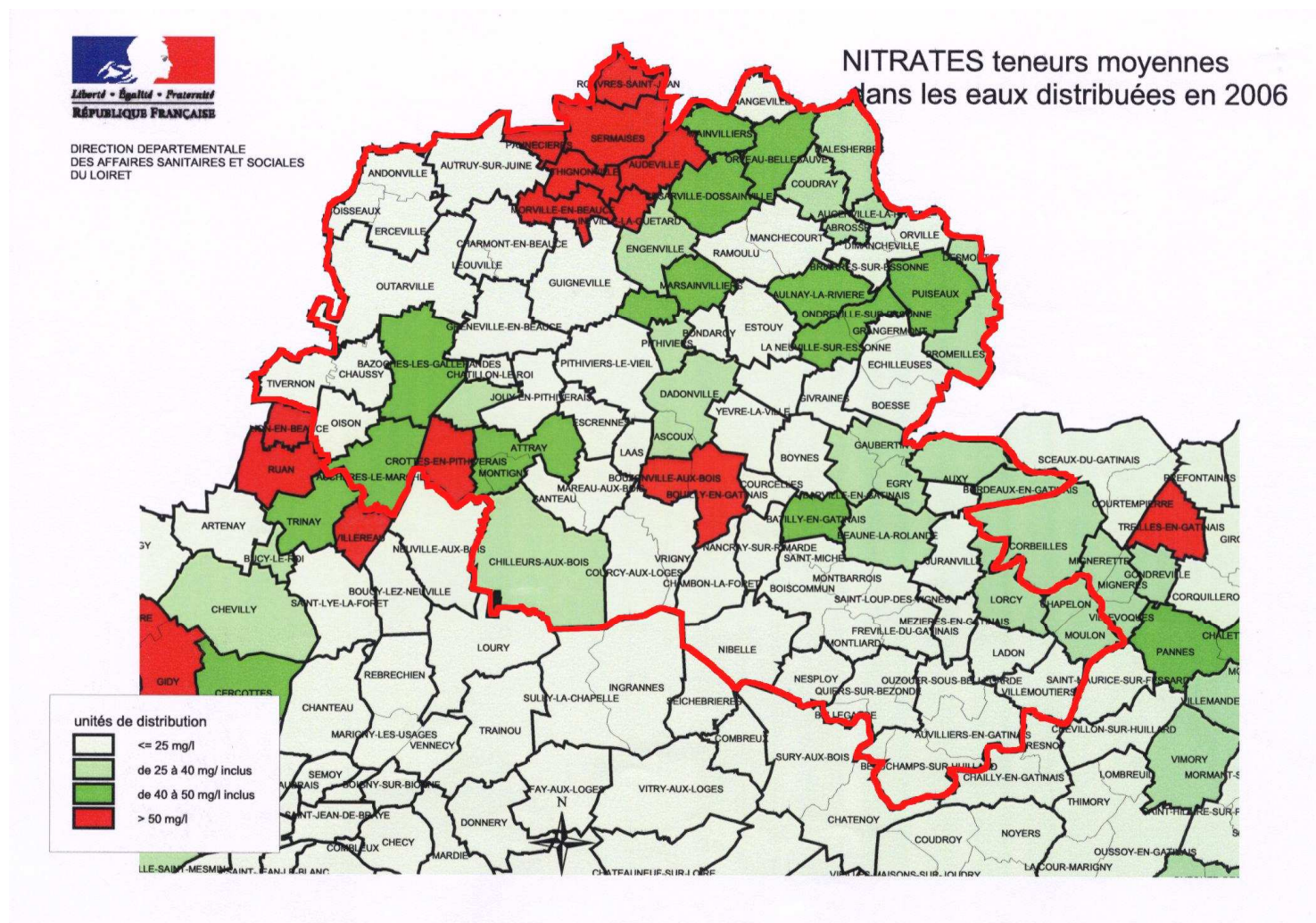
On y constate notamment que les pratiques des dosages sont peu rationnelles et se basent plus sur l'habitude, les outils d'ajustement ou de pilotage de la fertilisation, mis au point par l'INRA, étant peu utilisés. Dans ce domaine, la pratique courante consiste en un contrôle visuel, un rapide « coup d'œil ».

¹⁰ Source: DIREN CENTRE service Eau Milieu Aquatique Unité de coordination régionale et des pollutions agricoles, juin 2004.

¹¹ L'enquête compare les rendements du Loiret et de la Marne. Cette dernière produit plus avec moins d'azote.

**Figure 12 : Teneurs en nitrates dans les eaux de distribution
à l'échelle du Pays en 2006**

Source : DDASS 45



4.2.2. Les pratiques agricoles

La question des terres drainées :

Le drainage collecte la pollution diffuse et la déverse en créant un point de rejet dans les eaux superficielles et dans les eaux souterraines (en Beauce). Cela a pour effet d'aggraver localement les effets du lessivage des nitrates issus d'une fertilisation mal maîtrisée.

Dans le Loiret, on observe, pour les terres de blé drainées, que la perte de rendement atteint 38 % des terres drainées. On se rend ainsi compte que, sur le blé tendre, le drainage ne réduit pas le risque d'écart de rendement et que la fertilisation maximale ne donne pas le meilleur rendement.

La pratique de la culture du maïs dans les zones drainées irriguées correspond à un accroissement des risques de dégradation de la qualité des eaux. Le Loiret concentre à lui seul 22% du maïs irrigué en région Centre. Celui-ci est aussi drainé. Selon l'enquête de 2004, le lessivage des parcelles drainées est accru et assorti d'un risque accentué. En effet, la meilleure valorisation de l'azote se révèle bien plus théorique que réelle.

Le pilotage de la fertilisation :

Le mode de calcul de la dose prévisionnelle est souvent peu détaillé et déterminé 'comme d'habitude' dans près d'un tiers des exploitations de la région Centre. Effectivement la dose est souvent calculée plus en fonction du rendement attendu que de la qualité et la vulnérabilité des sols.

Ceci ne présage d'ailleurs pas forcément de bons rendements au final, comme en témoigne par exemple le manquement aux objectifs de rendement de la moitié des parcelles de maïs du Loiret.

Les pratiques de fertilisation ont progressé significativement avec le fractionnement des doses en deux ou trois apports annuels. Pour le Loiret, le fractionnement en trois doses concerne 75 % des superficies.

Cela n'a pas entraîné la réduction pourtant attendue de la pression azotée sur la ressource en eau, en raison du quatrième apport d'une part, mais aussi du manque d'ajustement et de réel contrôle d'autre part.

En effet, l'enquête montre que plus du tiers des exploitations ayant effectué 4 apports de fertilisants ne possède pas d'outil de pilotage.

En dépit d'opérations pilotes abondamment financées, les outils de l'INRA et autres instituts techniques sont peu utilisés¹². En effet, le coup d'oeil reste l'outil d'ajustement le plus usité au sein de la profession agricole, y compris dans cette première région céréalière de France¹³.

Il est préoccupant qu'une telle gestion sommaire des doses de fertilisants sur beaucoup de parcelles se trouvant surtout en zone vulnérable.

¹² Seuls 18 % des surfaces en région Centre profitent de ces outils. Ceci concerne également celles du PBGP.

¹³ Pour la région, l'ajustement sur l'aspect général est pratiqué dans 100 % des cas pour le colza, 91 % des cas pour le maïs, et tout de même 53 % pour le blé.

La fertilisation à but protéinique :

Le taux naturel moyen de teneur en protéines des grains est généralement satisfaisant¹⁴. Ces taux ne nécessitent donc pas l'apport complémentaire pourtant prodigué par une grande part des exploitants pour des raisons de meilleure valorisation économique du produit, correspondant à sa valeur protéique¹⁵.

Ces apports complémentaires génèrent des risques accrus de lessivages vers le système hydrique si ceux-ci restent à l'état de reliquats post récolte.

La gestion de l'interculture :

Les pratiques CIPAN ("Cultures Intermédiaires Pièges à Nitrates") et REPOUSSE sont négligées. Pourtant ces "engrais verts" constituent des couverts végétaux et permettent d'éviter que les sols restent nus pendant l'hiver. Elles améliorent également la résistance aux attaques parasitaires, notamment les champignons pathogènes du sol.

Si les exploitants sont rétifs au CIPAN, on voit dans l'enquête qu'ils concèdent les repousses, notamment sur les pailles de blé ou derrière un colza. Ces repousses sur pailles pourraient concerner 10 % des parcelles du département du Loiret.

Il faut noter que sur drains, aucune repousse, ni CIPAN ne sont mis en place.

¹⁴ Celui-ci est de 12.5 pour le Loiret, et donc d'une meilleure qualité que pour l'Indre ou l'Eure et Loir, par exemple. Source: enquête SCEES 2004 sur les pratiques culturales, voir bibliographie.

¹⁵ Le quatrième apport en fertilisants ne vise en effet pas à mieux répartir la dose globale pour réduire les risques de lessivage mais pour améliorer la valeur protéinique.

Selon la conclusion du rapport SCEES de 2004, et au vu des éléments sus-cités, « les grandes cultures sont encore massivement impliquées dans la pollution diffuse d'origine agricole en Région Centre ». Ceci concerne bien entendu particulièrement la Grande Beauce au sein du Pays de Beauce Gâtinais Pithiverais.

4.3. L'IRRIGATION

Même si le monde agricole a conscience que la ressource en eau doit être partagée, l'irrigation lui apparaît indispensable sur le secteur beauceron.

Selon les agriculteurs rencontrés, l'irrigation a permis de sécuriser les volumes en ayant une production constante chaque année. Elle leur a permis, en leur apportant une rentabilité plus forte pour leurs exploitations (avec l'augmentation générale du rendement), de ne pas avoir à vendre des terres pour assurer leur survie économique.

Dans le Loiret¹⁶, les surfaces irriguées représentent 30 000 ha, soit 40% de la surface des exploitations. Les cultures de betteraves sont, en volume, les plus arrosées (1500 à 1800m³/ha).

Quant aux surfaces drainées, on en compte en 2000 dans le Loiret environ 3500 hectares, soit 4.5% de la SAU du bassin, elles sont concentrées en bordure de la forêt d'Orléans.

En 1999, le volume total des prélèvements s'élevait à 180 millions de mètres cubes, et à 150 millions de m³ en 2000. En 2005, le niveau de la nappe de Beauce est encore assez élevé. Les volumes attribués en 2005 sont identiques à ceux de 2004.

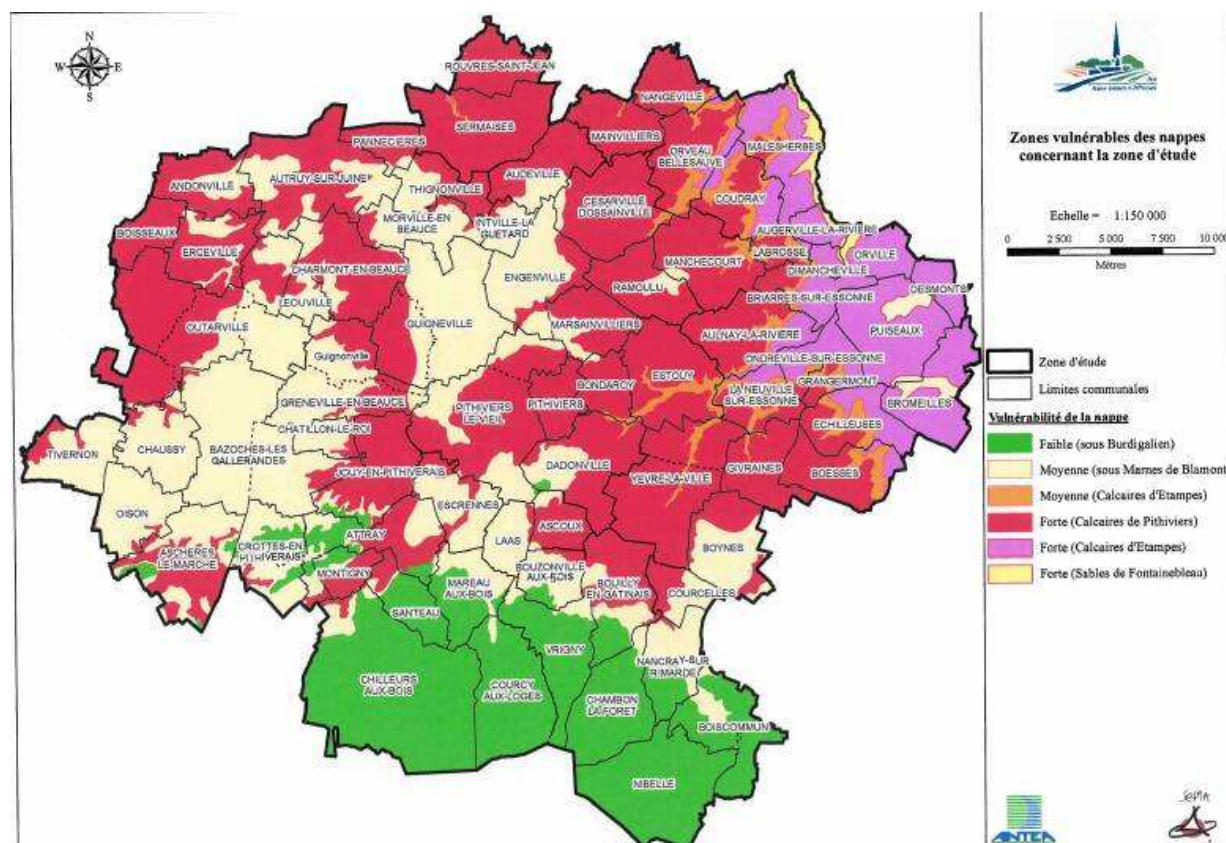
¹⁶ Chiffres de 2005.

Cependant il ne faut pas oublier des prélèvements alarmants qui ont déjà atteint 450 millions de m³/an au plus fort de la sécheresse dans les années 1990.

La carte ci-dessous démontre que la majeure partie du territoire du Pays se situe dans une zone de vulnérabilité des nappes phréatiques. La pratique généralisée de l'irrigation pose ainsi problème.

Cette carte est à corrélérer avec la carte précédente des nitrates. Nombre de parties du territoire sont en effet exposées à ce double problème de nappes vulnérables et de forts taux de nitrates.

Figure 13 : Zones vulnérables des nappes



5. ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

Pour sensibiliser les agriculteurs aux nuisances des pratiques agricoles, les aides compensatoires (UE, Etat, Région, Département, Pays...) sont conditionnées au respect des exigences environnementales (19 directives européennes) : santé publique, santé des animaux, santé des végétaux et bien être animal.

L'impact principal de l'activité agricole concerne la ressource en eau.

Les nuisances sont d'une part, le problème de la gestion du stock de la nappe de Beauce et d'autre part, les problèmes de pollution liée à l'usage des produits phytosanitaires (désherbants, fertilisants, insecticides, fongicides, régulateurs).

Les questions de sensibilité agricole sont parfois difficiles. Les agriculteurs réagissent d'une manière solidaire. Ainsi à Nibelle, par exemple, même si les agriculteurs ne sont nullement concernés par les problématiques environnementales de la région (taux de nitrates très faibles dans les eaux, présence d'élevage nécessitant moins d'eau que les grandes cultures céréalières), ceux-ci sont complètement solidaires de cette image.

5.1. EVOLUTIONS DES PRATIQUES AGRICOLES

Des expériences sont menées pour limiter les impacts de l'activité agricole sur l'environnement. On recense les pratiques suivantes:

- Agriculture raisonnée,
- Agriculture Intégrée,
- Culture Raisonnée Contrôlée CRC®, *coopérative de Boisseaux*,
- Traçabilité complète des intrants, *coopérative de Pithiviers*,
- Cellule de développement Addi-Club, *coopérative de Puiseaux*,
- Diagnostic et suivi d'exploitation, PAVE « Plan d'aptitude à la valorisation et L'environnement », contrat PREVER, *Soufflet agriculture - Cérapro*,
- Suivi pluriannuel sur l'usage du couvert en mélanges et itinéraires culturaux allégés en intrants pour limiter le lessivage des sols, expérience du *GEETA*.

Ainsi, on constatait que :

- en 2006, 42 exploitations étaient engagées dans une démarche agriculture Raisonnée (chiffre juin 2006, en croissance faible),
- de 2000 à 2002, 67 exploitations se sont engagées dans un Contrat Territorial d'Exploitation (CTE),
- de 2004 à 2006, 40 exploitations se sont engagées dans un Contrat d'agriculture durable,
- en 2000, 7 exploitations étaient engagées dans une démarche agriculture biologique (4 en grandes cultures, 1 polyculture élevage, 2 productions spécialisées).

La consultation d'un échantillon d'agriculteurs fait ressortir que :

- les agriculteurs sont très favorables à l'optimisation de l'irrigation pour économiser la ressource.
- l'accompagnement d'investissement visant la lutte des pollutions ponctuelles est une réelle attente des agriculteurs (exemple : la mise aux normes du stockage des produits phytosanitaires).
- La pratique des Cultures IntermédiaIRES Pièges à Nitrate CIPAN (programme d'action de la « Directive Nitrates ») sont pratiquées par 68% des agriculteurs consultés. Mais la maîtrise et la destruction du couvert après qu'il ait joué son rôle reste un problème.

5.2. BIODIVERSITE

La Beauce n'a jamais été un territoire de bocage, contrairement au Gâtinais qui possède des haies.

Les actions en faveur de la biodiversité portent plutôt sur la présence de bosquets ou de plantations près des exploitations pour donner un abri pour le gibier et la biodiversité locaux.

Cependant, l'implantation de haies, de bandes enherbées aux abords des zones humides, au-delà des exigences de la réglementation, n'est pas souhaitée. En effet, ceci semble représenter un coût d'entretien et une gêne pour les exploitants agricoles.

On ne recense pas d'actions particulières pour la préservation de la biodiversité, au delà des zones protégées évoquées au chapitre premier).

5.3. GESTION DE L'EAU

5.3.1. Cadre légal et administratif

Le Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais consacre à l'eau et à l'environnement une place importante, dont témoignent les rubriques du site internet du Pays.

Sa rubrique « Eau et Environnement » évoque la directive cadre européenne sur l'eau (DCE) 2000. Celle-ci devrait permettre de donner un coup d'arrêt à la dégradation des eaux et des milieux aquatiques d'ici 2015.

Les quatre innovations majeures de la directive cadre sur l'eau sont les suivantes :

- une logique de résultats : atteindre le bon état des eaux et des milieux aquatiques d'ici 2015 et stopper la dégradation de la ressource,
- la qualité des écosystèmes comme objectif de la bonne gestion des eaux,
- la participation de tous les acteurs comme clé du succès,
- la transparence des coûts liés à l'utilisation de l'eau et à la réparation des désordres occasionnés à l'environnement.

La Commission Locale de l'Eau (CLE) est chargée d'animer et de suivre les travaux du SAGE Nappe de Beauce.

En juillet 2000, le Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais a contractualisé avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) un programme d'actions, le **Contrat Rural**, permettant d'accompagner les projets liés à l'eau sur le territoire du Pays.



Les objectifs du Contrat Rural mis en oeuvre sur la période 2000 - 2005 :

- aboutir à une gestion coordonnée des prélèvements en eau dans les ressources souterraines et superficielles (nappe de Beauce, rivières et leurs milieux associés),
- résorber progressivement les foyers de pollution affectant cette ressource et le milieu naturel.

Quatre enjeux majeurs ont été identifiés à l'échelle du Pays:

1. relever le défi de la gestion équilibrée de la ressource,
2. protéger la nappe de Beauce, reconquérir la qualité des cours d'eau,
3. prévenir et gérer les risques d'inondation et de ruissellement,
4. une gestion concertée des milieux aquatiques à travers le SAGE.

Outre les aides financières directes apportées, le contrat rural a permis une véritable prise de conscience des problèmes liés à l'eau par les élus et partenaires locaux.

Un **Contrat global Essonne amont (2007 – 2012)** assure la continuité de la dynamique suscitée par le Contrat rural. Le programme d'actions vise les domaines de la gestion des cours d'eau, de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement domestique. Les actions sont déclinées selon les enjeux identifiés.

De l'avis de tous, la gestion de l'eau est fondamentale. Les milieux agricoles sont également conscients de la pression environnementale que fait peser l'exploitation de la nappe de Beauce. La nappe de Beauce est pour eux capitale, compte tenu de la faible pluviométrie de la région.

5.3.2. Gestion de l'irrigation

La Chambre d'Agriculture du Loiret a mis en place le logiciel *Net irrig*, un outil Internet développé par ses services pour l'aide au pilotage de l'irrigation.

En 1999 un dispositif provisoire de gestion des prélèvements d'eau pour l'irrigation a été mis en place après concertation entre l'administration et la profession agricole.

Ce dispositif a été reconduit en 2004 et 2005.

Ce dispositif consiste en une surveillance du niveau de la nappe avec un système de seuil d'alertes déclenchant des mesures de restriction pour la campagne d'irrigation suivante.

En ce qui concerne les zones de captage d'eaux, des cultures propres à capter les nitrates (comme le colza d'hiver...) ont été mises en place et subventionnées avec des résultats certains.

Les aides annoncées pour l'agriculture biologique sont supérieures à celles pour la conversion des terres conventionnelles (240 €/ha). Ainsi 50% des agricultures en bio se trouvent dans le périmètre des zones de captage.

5.4. DIMINUTION DES FERTILISANTS ET PHYTOSANITAIRES

Des outils existent pour la gestion de l'apport en engrais azoté.

Un exemple: le logiciel NET-AZOTE de la Chambre d'Agriculture est un logiciel simple de calcul permettant la planification prévisionnelle de la fertilisation azotée pour l'ensemble des cultures et des parcelles d'une exploitation.

Net-Azote est basé sur la méthode du bilan, paramétré aux situations du Loiret et adapté à l'année. Le tarif du service pour 2007 est de 46 € HT par exploitation si au moins 2 parcelles ont été analysées avec le réseau Azote-Mieux (sinon le tarif est de 106 € HT).

Selon le rapport d'enquête SCEES de juin 2004, « la marge de progrès reste considérable sur de nombreux points clefs liés aux pratiques, comme à la sensibilité des parcelles, ou à la succession des cultures ».

La diminution des fertilisants est possible en changeant certaines pratiques. Par exemple: arrêt du quatrième apport « protéique » d'azote, utilisation des outils existant d'évaluation du besoin en azote, adaptation des dosages au type de sol, culture d'un couvert piège à nitrate, pratiques plus rigoureuses dans l'utilisation des matériels (rinçage, remplissage...) etc...

5.5. PRODUCTION DE CULTURES ENERGETIQUES

Les instances du Pays savent que la pertinence de tels projets doit toujours être précisément vérifiée. En effet, un premier problème pourrait résider en la potentielle compétition des cultures à fins énergétiques avec les cultures alimentaires. De plus, il faut considérer l'impact environnemental et l'intensité énergétique de ces cultures énergétiques. Celui-ci dépend de chaque type de culture.

Etant donné les cultures en présence sur le territoire, la production d'énergie renouvelable pourrait facilement s'orienter vers l'utilisation de biomasse-combustible, en particulier le bois énergie.

5.5.1. Mise en place d'une filière de bio-combustibles

Le Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais a été porteur d'un projet labellisé PER : "Pôle d'Excellence Rural" pour une opération menée par la société SIDESUP et centrée sur la valorisation et la gestion des bio-ressources.

Fondé sur un partenariat entre opérateurs privés et publics, le projet comprend deux volets. Le premier vise à substituer l'une des chaudières de déshydratation de la coopérative SIDESUP (qui fonctionne au fuel) par une chaudière biocombustible, alimentée au bois puis, au regard des résultats des essais, à la biomasse d'origine agricole. Le second volet concerne la création d'une filière de fourniture de granulés biocombustibles pour des industries ou collectivités du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais intéressées par ce type d'énergie nouvelle.

Le soutien apporté par l'Etat à ce projet¹⁷ répond à un double objectif :

D'une part, sur le plan économique, il permet de maintenir ou créer des emplois directs et indirects et garantit l'activité de 700 agriculteurs. La mise en place d'une filière bio-combustibles concourt en effet au maintien de 50 emplois directs. Il doit en outre permettre la création de 15 emplois dans la filière bois-énergie et de plusieurs dizaines d'emplois dans le cadre de la valorisation des cultures énergétiques. Ce projet contribue également au maintien ou à la création de 30 emplois en milieu rural ou forestier.

¹⁷ Ce soutien s'élève à plus de 550.000 €. Il est complété par près de 150.000 € attribués à la Chambre d'Agriculture pour l'accompagnement des producteurs dans le lancement de cultures énergétiques.



D'autre part, en matière de développement durable, il contribuera à la réduction des émissions de gaz à effet de serre en substituant aux énergies fossiles des énergies renouvelables.

5.5.2. Autres projets évoqués¹⁸

Il est utile de rappeler que suite à la crise de la betterave évoquée plus haut, une filière de bioéthanol s'est mise en place à Toury. 20 ha testent actuellement une production de biocarburants sur le territoire du Pays.

¹⁸ Informations obtenues auprès de Madame Couturier, de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret.

6. SYNTHÈSE

Points principaux sur l'activité agricole du Pays de Beauce Gâtinais en Pithiverais

L'agriculture est incontournable sur le territoire du SCoT, étant donné sa surface agricole qui représente 82 % du territoire du Pays.

Le Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais a développé des pratiques agricoles exploitant la richesse agronomique des sols de la majorité de son territoire.

Les cultures sont essentiellement destinées à l'alimentation humaine (avec des exigences de qualité).

En effet, la qualité agronomique des sols a permis de développer une agriculture répondant aux exigences de qualité des industries agroalimentaires, dans laquelle la production céréalière occupe la première place, avec celle de la betterave.

La proximité entre productions agricoles et entreprises agroalimentaires participe également au développement d'un sentiment commun d'appartenance à des filières de production.

La Beauce est traditionnellement considérée comme un véritable « grenier à blé ».

Un retour aux grandes cultures de céréales s'amorce avec la hausse des prix des matières premières.

L'augmentation des prix des céréales et des produits agricoles a permis de rendre pérennes des installations de plus petite taille.

La culture de blé améliorant est en ligne directe avec les industries de transformation qui l'utilisent pour améliorer des produits existant ou pour la production d'aliments très spécifiques. L'intérêt des IAA pour le nord du territoire s'explique par la qualité des produits cultivés. En effet, la production céréalière sur ce secteur est particulière, puisque quasi exclusivement dédiée à la Haute Qualité.

La betterave sucrière a longtemps été l'élément de structuration des exploitations locales, en permettant une rentabilité des terres lorsque les céréales ne le pouvaient pas. Aujourd'hui mise en danger, elle demeure toujours un élément important du paysage agricole du Pays.

L'industrie de la bière (brasserie et malterie) s'est intéressée au territoire en influençant la culture d'orge de brasserie.

Les élevages – relativement marginaux aujourd'hui – sont plutôt situés en Gâtinais Est, l'exploitation forestière est logiquement liée à l'Orléanais (présence de la forêt).

La période 1979-2000 enregistre une très forte diminution du nombre d'exploitations avec productions animales (élevages avicoles, porcins, ovins, bovins confondus). Aujourd'hui, l'élevage est très minoritaire (volaille, porc), il représente moins de 5% des exploitations.

Profil des exploitations

L'ensemble des exploitations représente en moyenne 90 à 100ha. Moins de 5% des exploitations font plus de 200 ha. Le nombre d'exploitations est en diminution.

Parallèlement, les surfaces agricoles utiles (SAU) moyennes par exploitation sont en augmentation sur la période 1979 à 2000.

Sur les terres de Beauce, la baisse du nombre des exploitations reste limité vis-à-vis du reste du département. Entre 1988 et 2000, les cantons d'Outarville, Malesherbes et Pithiviers n'ont perdu que 25 à 37 % des exploitations.

Par opposition, les cantons de Bellegarde et de Beaune la Rolande ont perdu sur cette même période 49 à 55 % de leurs exploitations agricoles.

Le canton de Puiseaux se situe à mi-chemin avec une perte estimée entre 37 et 43%.

Les terres perdues lors de la cessation d'activité sont reprises par les autres exploitations du territoire, contribuant ainsi à l'augmentation des surfaces par exploitation.

Il reste encore bon nombre de petites exploitations où les agriculteurs ont développé une double activité (1/3 des agriculteurs du Pithiverais est double actif: conduite de bus scolaire, heures complémentaires sur des exploitations de plus grande importance,...).

Les pratiques et types d'exploitations agricoles du territoire

Les conseils, préconisations et conduites de cultures sont dispensés par :

- les coopératives locales,
- le GEETA (Groupement d'études Économiques et Techniques Agricoles).

Des expériences sont menées pour limiter les impacts de l'activité agricole sur l'environnement :

- Agriculture raisonnée,
- Agriculture Intégrée,
- Culture Raisonnée Contrôlée CRC® (Coopérative de Boisseaux),
- Traçabilité complète des intrants (Coopérative de Pithiviers)
- Diagnostic et suivi d'exploitation, (Coopérative de Puiseaux),
- PAVE « Plan d'aptitude à la valorisation et L'environnement »,
- Contrat PREVER Soufflet agriculture – Cérapro,
- Suivi pluriannuel sur l'usage du couvert en mélanges et itinéraire culturaux allégés en Intrants pour limiter le lessivage des sols (expérience du GEETA).

L'accompagnement d'investissement visant à la lutte des pollutions ponctuelles est une réelle attente des agriculteurs (exemple : mise aux normes du stockage des produits phytosanitaires).

On recense ainsi :

- 42 exploitations engagées dans une démarche agriculture Raisonnée (chiffre juin 2006 en croissance faible),
- 67 exploitations engagées dans un Contrat Territorial d'Exploitation CTE (chiffre 2000-2002),
- 40 exploitations engagées dans un Contrat d'agriculture durable (chiffre 2004-2006).



Impact de la pression foncière sur l'agriculture

Le territoire du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais est une zone de décongestion de l'Ile de France.

La pression foncière venant de la région Ile de France est réelle, mais reste pour l'instant raisonnable.

En plus de la proximité parisienne, d'autres facteurs influencent la pression foncière, tels que la topographie et l'attrait paysager.

Les nouvelles populations sont peu attirées par les paysages de plaine. La pression se fait ainsi plus sentir sur les terres de la vallée de l'Essonne et des terres plus vallonnées.

De plus, la pression foncière vient aussi des zones industrielles. En effet, plusieurs entreprises, avec l'appui des élus locaux, semblent intéressées pour s'implanter localement.

La proximité de la future autoroute joue beaucoup dans l'intérêt de ces nouvelles entreprises. La présence de 2 échangeurs sur le territoire, au niveau d'Escrennes et d'Auxy, a une influence indirecte. La présence de ces échangeurs attire de nombreuses industries de transport, de logistique et d'entreprises cherchant des lieux de stockage faciles d'accès, à proximité de la capitale.

En 2006 la valeur vénale moyenne des terres agricoles était:

- 6 000 € en Grande Beauce
- 5 100 € en Gâtinais Ouest
- 4 400 € en Orléanais
- 4 000 € en Gâtinais Est

FORCES	FAIBLESSES
▪ Haut rendement des sols (de 60 à 75 quintaux à l'hectare), ▪ Qualité des céréales produites appréciées des agro-industriels (brasserie, minoterie, distillerie...), ▪ Lien étroit entre l'agriculture et industrie agro-alimentaire, ▪ Potentiel d'extension de culture : les jachères représentent 7 % de la surface agricole, ▪ La hausse du prix des matières premières en 2007 tend à améliorer le revenu des exploitations agricole, ▪ Développement de méthodes de pilotage de fertilisation permettant de diminuer les impacts de l'activité agricole sur l'environnement (agriculture raisonnée...), comme la pratique des cultures intermédiaires pièges à nitrate CIPAN, ▪ Bonnes perspectives forestières comme le bois énergie (forêt : 9% du territoire), ▪ Les agriculteurs sont conscients de l'impact de leur activité sur l'environnement, ▪ Les agriculteurs sont favorables à l'optimisation de l'irrigation de l'eau pour économiser la ressource,	▪ Concurrence entre les terres agricoles et l'urbanisation et les infrastructures routières, ▪ Climat sec : l'agriculture est dépendante de la pratique de l'irrigation, ▪ La crise de la betterave sucrière a fragilisé les exploitations (plus grande dépendance aux cours des céréales, perte de diversification...) ainsi que la filière industrielle qui lui est associée, ▪ Marginalité de la diversification de certaines productions (safran, miel ...), ▪ Certaines pratiques agricoles sont responsables de la dégradation des eaux de surface et souterraines, ▪ Les agriculteurs ne sont pas toujours disposés à supporter les coûts qu'engendre la protection de l'environnement (mise aux normes des stockages phytosanitaires, aire de lavage et vidange des pulvérisateurs,...), ▪ La pratique de l'élevage est peu développée, ▪ Prix élevés des terres agricoles.

Enjeux de l'agriculture pour le SCoT:

L'agriculture constitue un enjeu central pour le SCoT du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais. Dans le passé, elle a joué un rôle prépondérant dans la production des richesses, dans la structuration du territoire et de son identité.

Aujourd'hui, avec 82% des surfaces affectées à l'agriculture et environ 30% des emplois directs et indirects, elle constitue encore un secteur de tout premier plan. **L'avenir du territoire ne peut se concevoir sans un développement harmonieux et durable de cette filière.**

L'agriculture a été, sur la période récente, confrontée à deux dynamiques qui ont pu la fragiliser :

- La première tient aux réorganisations propres à cette filière : augmentation de la taille moyenne des exploitations, réorganisation des marchés, des méthodes de productions et de gestion des exploitations, besoins en formation etc. En ce domaine, le SCoT aura peu d'incidences. Le Schéma de Cohérence Territoriale n'est pas un schéma de développement agricole ; il n'a pas vocation à prescrire la nature et les modalités des productions agricoles.
- La seconde tient à une concurrence plus vive, en termes d'occupation des sols, avec d'autres activités qui sont également stratégiques pour le territoire. La réalisation de l'autoroute A 19 a exercé un prélèvement non négligeable sur les terres cultivables (environ 1300 ha), ainsi que le développement des zones d'activité (environ 500 ha).

Le développement de l'habitat entraîne également une rétraction des surfaces cultivables et peut parfois déstabiliser le fonctionnement des exploitations, occasionnant localement des blocages. Nous sommes là au cœur des enjeux du SCoT.

Il importe que le Schéma de Cohérence Territoriale puisse conforter le développement de la filière agricole et donner à ses acteurs une meilleure visibilité à moyen et long terme.

Cette visibilité accrue doit notamment porter sur :

- La garantie de ressources foncières suffisantes pour que les productions agricoles puissent s'adapter dans la durée aux nouvelles politiques et évolutions des marchés. Certains secteurs, stratégiques pour l'activité, doivent être « sanctuarisés ». D'autres, qui présentent moins d'intérêt - en raison d'une moindre qualité des sols, de la typologie des exploitations, de difficultés de transmission, de ressources en eau ou de desserte inadaptées etc - présentent une mutabilité plus importante et pourraient être affectés à d'autres usages.
- La garantie d'infrastructures suffisantes pour que la valorisation et la commercialisation des productions agricoles puissent être assurées dans de bonnes conditions.
- Le développement d'une offre d'habitat répondant aux besoins des actifs de la filière, en termes de localisation (proximité des exploitations), de typologie et de coût.